

LA GAZETTE DE MESSY

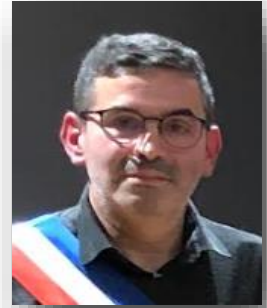


JANVIER 2024

Mairie de Messy
10, rue Michel Cheverry
77410 Messy
Tél : 01.78.74.42.42
E-mail : mairie77410@messy.fr
Site internet : messy.fr
Facebook : [mairie-de-messy-officiel](https://www.facebook.com/mairie-de-messy-officiel)



Le mot du Maire



Bonjour à tous, Messiennes Messiens,

Quoi de plus naturel en ce début d'année que de vous présenter mes vœux sincères et chaleureux pour vous et vos proches.

Je suis Carlos Neto, votre nouveau Maire depuis le 21 NOVEMBRE 2023 ; j'ai 54 ans, toujours en activité, réside à Messy depuis 27 ans et occupe des fonctions au sein du Conseil Municipal depuis 16 années.

Mon vœu le plus cher pour notre petite commune est de faire AVANCER nos projets, et BATIR dans un esprit collectif sur un axe positif.

En accord avec mes conseillers je souhaite faire aboutir de beaux projets comme :

- La finalisation de la construction d'un CITY STADE situé au Parc des Bienvenus
- Réunir les nouveaux habitants de notre commune et organiser autour de cet axe un événement
- Faire avancer le chantier qui tend à lutter contre les inondations, que je souhaite voir débiter avant l'été 2024. Je connais l'importance de cette réalisation pour l'ensemble de la population
- Exploiter l'espace Verger autour d'un événement festif regroupant la population de sorte que ce lieu retrouve un sens aux yeux de tous
- Faire perdurer les moments conviviaux tels que la ST PIERRE, la brocante et d'autres à imaginer en étroite concertation avec les Associations
- Faire vivre le Conseil Municipal des Enfants avec le soutien étroit des Ecoles et de ses représentants
- M'appuyer sur les équipes municipales afin de faire que notre village soit accueillant et fleuri de sorte que chaque habitant puisse s'y sentir bien

De nouveau, en associant cette fois mes Conseillers, je souhaite que 2024 soit la concrétisation de belles réalisations et faire qu'il nous soit agréable de vivre à MESSY.

Bien chaleureusement.

Carlos NETO



MONSIEUR LE MAIRE



CARLOS NETO

MAIRE DE MESSY

En charge de l'urbanisme

Délégué communautaire à la CCPMF

LES ELUS



EVA CATELAIN

1^{ère} ADJOINTE

En charge des finances et de l'administration

Déléguée au CNAS et déléguée communautaire à la CCPMF



MATHIEU RAEI

2^{ème} ADJOINT

En charge des animations, des associations et de la sécurité

Délégué à la SMAEP



KARINE BEMBARON

3^{ème} ADJOINTE

En charge des affaires scolaires



FREDERIC SPINELLI

4^{ème} ADJOINT

En charge de la gestion des ressources humaines et des Anciens

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



LAETITIA BOUCHON

Conseillère Municipale

En charge des Anciens



HENRI MARICHEZ

Conseiller Municipal

Délégué au SDESM, au SMERSEM et au CAGR



CRISTINA MIGUEZ DOMINGUEZ

Conseillère Municipale

En charge de la communication et du numérique



NELLY ANTONIO

Conseillère Municipale

En charge des Anciens



MARIE CHRISTINE SONNETTE

Conseillère Municipale

En charge de l'administration



RAYMOND MARINI

Conseiller Municipal

Délégué à la voirie



JACQUES NOGARET

Conseiller Municipal

Délégation du CME

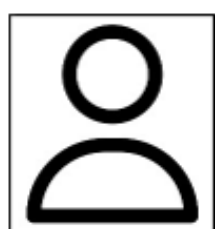


ARMINDA DE QUEIROS

Conseillère Municipale

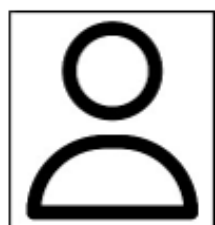
En charge des festivités

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA LISTE « ENSEMBLE UN AVENIR POUR MESSY »



CHRISTIAN OSTROWSKI

Conseiller Municipal



LATIFA BENDIMRED

Conseillère Municipale

La mairie vous informe / les projets

➤ Le dossier inondations

Suite aux inondations de juin et juillet 2021, la CCPMF a demandé une étude hydraulique du bassin versant du Gué brûlé situé à l'est de la commune de Messy, zone par laquelle les ruissellements ont inondé la commune.

Cette étude a permis d'expliquer les dysfonctionnements et elle a proposé des aménagements.

Le schéma des eaux pluviales préconisait la création de zones de rétention régulant les eaux en amont de la zone urbanisée. La présente étude confirme ces dispositions : les eaux d'origine agricole doivent être gérées au mieux dans les zones agricoles en amont du bourg de Messy.

La capacité du collecteur principal en aval est limitée à 290 l/s et doit aussi gérer les eaux de voiries du bourg. Le débit des eaux de ruissellement amont doit donc être limité afin ne pas dépasser la capacité de la conduite.

Ainsi, en supposant une absence de décalage entre les débits de pointe des bassins versants afin de rester conservateur et garder une marge de sécurité, on peut estimer que la somme des débits de fuites des zones agricoles ne devrait pas dépasser 170 l/s en entrée du bourg. Le rehaussement de chemin et la mise en place de diguette de ceinturage ou léger re talutage afin de ralentir et tamponner les eaux dans les parcelles agricoles en amont du bourg sont les techniques préconisées.

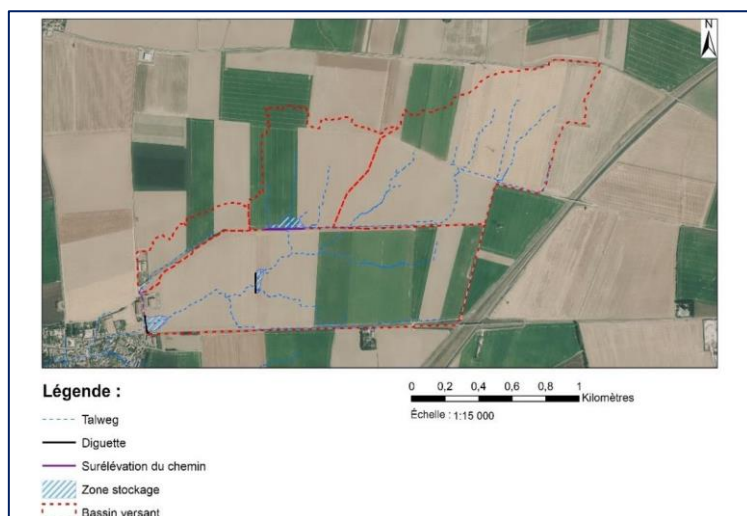
Par ailleurs, aux vues des pentes faibles et des talwegs peu marqués, la réalisation de bandes enherbées (5m de large) apparaît comme la préconisation agro-paysagère la plus pertinente. En effet, placées sur les zones d'écoulement préférentiels, elles freinent les écoulements, favorisant l'infiltration et la lutte contre l'érosion en retenant les particules. Néanmoins, à partir d'une pluie quinquennale, ce type d'aménagement paysager devient transparent.

Avec un débit de fuite de 120 l/s vers le réseau d'eaux pluviales, l'application de la méthode des pluies nous permet de calculer un volume à stocker selon les occurrences.

La topographie du talweg permet de tamponner les eaux dans 3 zones préférentielles localisées sur le plan :

- A l'exutoire du talweg principal, le long de la rue du Gué Brûlé, en réalisant une petite digue pour contenir les eaux dans le champ en amont ;
- Au milieu des champs, en amont, à la confluence entre les écoulements, en réalisant une diguette en plein champ.

- En amont du chemin du Bois en surélevant le chemin agricole afin de limiter les eaux.



Le rôle principal de la zone tampon est de stocker temporairement les eaux de ruissellement, ceci afin de réduire les volumes d'eau à l'aval ou tout du moins d'allonger leur temps de transfert, le temps que le débit de fuite restitue doucement le volume stocké ou que l'ouvrage déborde. De plus, la vitesse nulle de l'eau stockée dans la zone permet une sédimentation accrue des particules en suspension, jouant ainsi en faveur de la

conservation du sol.

En dehors de tout épisode pluvieux, ces zones seront sèches. Elles se rempliront uniquement pendant les périodes pluvieuses. La vidange de l'ouvrage par infiltration dans le sol devra être privilégiée. Ils devront être équipé d'un ouvrage de régulation assurant le débit de fuite. L'ouvrage à l'exutoire disposera d'un dispositif de surverse pour permettre un écoulement vers l'aval sans risquer une rupture de l'ouvrage.

Ces zones de stockage des eaux restent cultivées en temps normal.

A l'exutoire du talweg principal, il est préconisé une diguette de ceinturage (ID101) de 120ml pour d'une hauteur d'environ 60 cm au point le plus bas, soit 78,4 mN GF à la crête. Cet ouvrage permettrait un stockage de l'ordre de 2 900 m³. La base de cet ouvrage serait large d'environ 5m au point le plus bas.

La plantation d'une haie au pied de la diguette (réservation d'une bande de 2m de large) permet au talus d'être subventionnée par l'AESN au titre de l'hydraulique douce.

La hauteur de cet ouvrage (et son volume de stockage) peut être diminué s'il est complété par une diguette secondaire longue de 120ml (ID103) (+ 40cm au point le plus bas) entre 2 parcelles agricoles situées plus en amont. La capacité de ce second ouvrage est de l'ordre de 750 m³. Néanmoins, son acceptabilité, ratio coût / stockage ainsi que la maîtrise foncière au vu de sa position au milieu du parcellaire apparaissent moins favorables.

Enfin, l'entretien des ouvrages existant comme le fossé de la RD139 est très important : il

conduit les eaux vers l'aval et permet également d'infiltrer une partie des eaux de ruissellement captées en son sein. Si le fossé se trouve trop encombré de débris végétaux, le risque d'embâcles aux niveaux des passages busés peut provoquer des problèmes de débordement et d'inondations



locales. L'enherbement systématique du fossé est recommandé.

La topographie du chemin du Bois permet déjà actuellement de retenir les eaux. Il s'agit donc de renforcer cette caractéristique en le rehaussant davantage et en limitant le débit des buses. Il s'agirait de surélever le chemin (ID201) sur 270 ml de l'ordre de 30cm. La capacité de stockage de cette proposition d'aménagement serait proche de 3 200 m³.

Afin de freiner les eaux de ruissellement du BV2, cet aménagement peut être complété par une bande enherbée de 5 m de large et longue d'environ 400ml.

Plus en amont, une seconde bande enherbée (5m de large) de 300 ml dans l'axe d'écoulement est proposée afin de ralentir les écoulements.

Au global, la somme des capacités de rétention doit être égale au niveau de protection souhaité. Les ouvrages cités ci-dessus permettraient de stocker des volumes décennaux.

En limitant les eaux de ruissellement, on limiterait la mise en charge du collecteur principal à l'aval. Pour cela, l'aménagement d'un espace tampon en pente douce à l'exutoire permettrait de retenir les eaux de ruissellement (parcelle et chemins) en amont du bourg.

Cet espace non cultivé peut être végétalisé pour permettre d'améliorer la qualité de l'eau par absorption des polluants et oxygénation de l'eau. Cela permettra, de plus, la fixation des berges et la filtration des eaux de ruissellement.

Le débit de fuite de 50 l/s est connecté au réseau via une canalisation d'environ 145ml. Dans le cas d'une pluie décennale, le volume à stocker serait de 270 m³.

Ce texte est extrait de la première étude réalisée, une seconde est en cours et doit nous être remise courant du mois de janvier 2024. Par la suite la décision sera prise de lancer les travaux. Les travaux ayant été budgétisés ils commenceront courant de cette année.

➤ Le barreau de contournement de Claye-Souilly

La voie express de l'Est francilien reliera ROISSY à MEAUX en 2028.

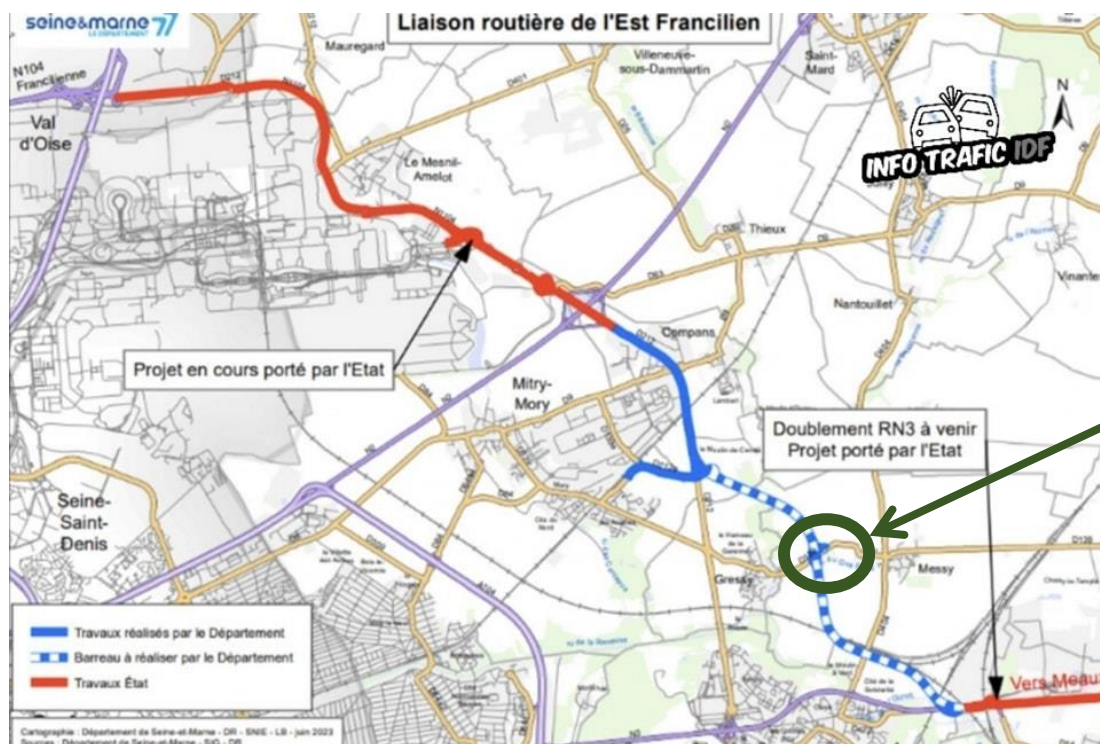
La présentation officielle de cette route, anciennement connue sous le nom de Meaux-Roissy, a eu lieu le 23 novembre 2023 à Melun.

Avec un tracé de six kilomètres, elle reliera la RD212 et la RN3, complétant ainsi le contournement de Roissy.

La construction, prévue de débuter en 2024, dans la région de Claye-Souilly et de Messy, pour s'achever en 2028 du côté de Compans et de Gressy, comprendra neuf ouvrages d'art.

L'objectif est que la voie express soit empruntée par 36500 véhicules quotidiennement d'ici 2030, deux ans après son ouverture prévue.

Avec un budget de 156 millions d'euros, cette initiative est saluée comme un moyen efficace de résoudre les problèmes de congestion routière dans la région.



La route (en pointillés bleu et blanc) reliera, en 2028, la RN3 et la RD212.

Il a été convenu, au démarrage de ce projet il y a près de 20 ans, qu'il y aurait un échangeur entre Gressy et Messy.

Celui-ci ne profiterait pas aux habitants de la commune de Messy et, au contraire, augmenterait considérablement le flux de véhicules qui traverseraient la commune.

A ce jour, il pourrait multiplier par quatre la circulation aux heures de pointe et c'est pour cette raison que nous avons informé le département de notre désaccord.

Nous sommes en attente d'un rendez-vous avec M. Parigi, Président du département de Seine et Marne, seul décisionnaire pour déplacer cet échangeur.

➤ Eclairage et Enjeux énergétiques sur la commune

L'année 2023 a été marquée par l'envolée du prix des fluides tant pour les particuliers, les entreprises que les collectivités. La maîtrise des coûts est un enjeu majeur de la gestion du budget communal.

L'équipe municipale a mis en place une stratégie fondée sur deux axes principaux : réduire la consommation énergétique et investir dans les énergies propres et renouvelables.

❖ Réduire la consommation

Le kilowatt facturé par les fournisseurs est passé de 0.095centimes d'Euro en 2022 à 0.355centimes d'Euro en 2023.

Ainsi pour la facture d'octobre/novembre 2022 de l'éclairage public, il en coûtait 1486 €pour une consommation de 15647KW. Une projection sur 2023 donne une équivalence à 5555 € !

Nous avons choisi d'anticiper et d'éteindre une partie de l'éclairage public. Ce choix a permis de maîtriser au mieux l'impact de l'inflation.

La facture octobre/novembre 2023 de l'éclairage s'élève à 3520€ pour une consommation de 9916 KW.

L'investissement dans la qualité environnementale de nos bâtiments et infrastructures s'est imposé comme un des axes prioritaires à mettre en œuvre.

Nous avons ainsi obtenu le financement de 60% du coût de l'installation d'une pompe à chaleur pour la salle des Bienvenus dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Un projet de 16250 €HT avec un reste à charge de 6500€ pour la commune.

❖ Investissements 2024

Dans cette dynamique l'équipe municipale défendra 3 dossiers d'envergure pour maintenir la commune dans cet élan « vert ».

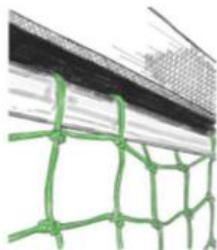
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des Fêtes pour un coût hors subvention de 18316 € HT ;
- L'installation de pompes à chaleur dans la salle des Fêtes pour un montant hors subvention de 26245 € HT.

L'obtention du financement demandé dans le cadre de la DETR et des Fonds verts permettra une autonomie totale en électricité du bâtiment et de l'école.

- Équipement du parc complet de l'éclairage public en ampoules LED basse consommation.
- Un projet de 73 126 € mené en collaboration avec le SIER (Syndicat Intercommunal d'Energies en réseaux) et la BIR (Bâtiment Industrie Réseaux) pour un subventionnement de 80%. Nous aurons ainsi la possibilité de remettre en fonction l'intégralité de notre parc avec une possibilité d'abaissement jusqu'à 80%.

Au gain financier viendront s'ajouter un meilleur service rendu aux Messiens et une maîtrise de l'impact sur la biodiversité environnante.

➤ Le city stade



CITY PARK

Quelques photos du projet du city
que nous allons installer au parc des
Bienvenus au 2eme trimestre 2024.

28 M de longueur 14 M de largeur

Gazon synthétique, traçage
multisports incrusté



➤ Les évolutions en 2024

❖ Les horaires de la mairie

A compter du 08 janvier 2024, les horaires d'ouverture de la mairie évoluent.

La mairie sera ouverte :

Les lundi / mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le mercredi de 09h00 à 12h00 et fermée l'après-midi

Le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Pour l'instant le guichet de La Poste sera ouvert uniquement le matin.

❖ Le site internet de la commune

Notre site messy.fr se développe pour mieux vous servir :

- Mise en place d'un agenda sur la page d'accueil avec en rouge les dates où il y a une réunion, un évènement sur la commune...
- Création d'une photothèque avec les photos des évènements qui se sont déroulés à Messy

❖ Les locations de salles

A compter du 01^{er} janvier 2024, la location des salles pourra se faire toute l'année même pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal des Enfants

Nous vous présentons Zanae (CE2), Lisa (CM2), Giulia (CM2), Lucas (CE2), Célian (CM2) et Jules (CM2) qui ont été élus au Conseil Municipal des Enfants le 20 octobre 2023 pour une durée de 2 ans. Nous leur avons demandé leurs motivations pour intégrer le CME,



Je m'appelle Lucas, j'ai 8 ans.
Je suis fier et heureux d'avoir été élu au conseil municipal des enfants.
Je souhaite participer à améliorer notre village, le rendre meilleur.
Si vous avez des idées, vous pouvez aussi venir me voir.



Je m'appelle Zanaé et je suis en CE2.
Je suis venue pour vous aider.
Et je voudrais améliorer les activités comme la pétanque et les sports grâce au Conseil Municipal

Je m'appelle Lisa.

Je souhaite :

Vivre mieux tous ensemble
Renforcer les liens entre les générations
Préserver la nature et l'environnement



Je m'appelle Célian.

J'ai voulu être au conseil pour savoir ce qui se passe au conseil mais aussi apporter mes idées pour tenter d'améliorer la vie du village.

Bonjour je suis Jules en classe de CM2. Voici pourquoi je voulais devenir conseiller municipal des enfants.
Je veux faire de mon mieux pour que le village soit encore mieux.

En plus j'avais pensé que si je me représentais au CME je pouvais continuer ce que j'avais déjà entrepris.
Mais soyez sûr je prends cette fonction très au sérieux.



Je suis Jacques Nogaret, conseiller municipal en charge du CME.
Je suis heureux de travailler avec ces 6 enfants élus dynamiques, ainsi qu'avec tous leurs copains, copines qu'ils ne manqueront pas de motiver autour de leurs projets.



Je m'appelle Giulia.

Je voulais être au conseil municipal parce que j'aime faire part de mes projets, j'aime rencontrer des gens.
Aussi pour créer des liens avec tous les villageois.
Faire plein de choses pour les villageois.

Je suis Karine Bembaron, adjointe au maire chargée des affaires scolaires.

Je suis fière et heureuse d'accompagner nos jeunes conseillers municipaux à réaliser les projets qu'ils ont pour le village. Ils fourmillent d'idées qu'ils partageront avec vous ces deux prochaines années !



Lors de leur premier Conseil Municipal des Enfants, ceux-ci nous ont fait des propositions de travail que nous vous partageons :

- Animation « clean-up » avec le village
- Planter plus d'arbres
- Plus d'hôtels à insectes
- Rencontre avec les agriculteurs : comment fonctionne une ferme ? Un méthaniseur ?
- Projet de piste cyclable pour descendre à Claye-Souilly
- Créer un composteur géant pour le village
- Jardins partagés pour les enfants

Le premier groupe de travail a eu lieu samedi 13 janvier dans lequel plein d'idées ont émergé.



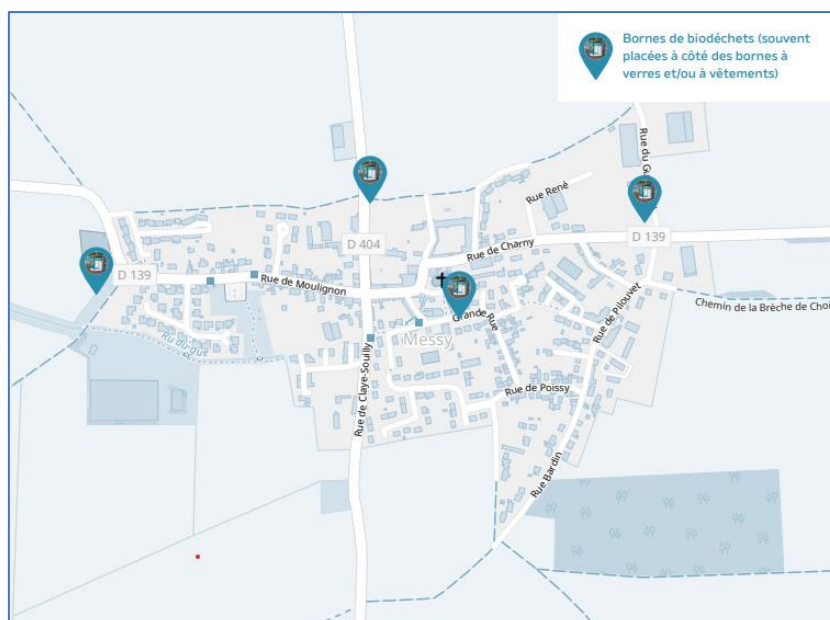
Rendez-vous le samedi 09 mars pour découvrir leur travail !

La gestion de nos déchets

A compter du 01^{er} janvier 2024, conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), les biodéchets devront être collectés, non plus dans la poubelle des ordures ménagères mais séparément.

La Communauté de communes Plaines et Monts de France, par le biais de ses élus, a implanté sur la commune de Messy 4 bornes d'apport volontaire pour les biodéchets. Elles sont situées :

- Sur le parking du cimetière
- Sur le parking en face de la salle des Fêtes
- A la sortie de Messy en direction de Saint Mesmes
- A la sortie de Messy en direction de Charny



Cette mesure a pour objectif de :

- Trier les déchets alimentaires afin qu'ils puissent être valorisés,
- Réduire la production des ordures ménagères,
- Diminuer le nombre de levées de la poubelle grise des ordures ménagères,
- Limiter les coûts engendrés par la collecte et le traitement de ces déchets.

Nous vous informons qu'un prestataire passe actuellement dans chaque habitation pour distribuer gratuitement un "kit à biodéchets", composé d'un bio seau, 100 sacs kraft et un badge pour l'ouverture des bornes.

Avec ce nouveau mode de collecte, le planning de collecte des déchets a changé :

→ La collecte de tri sélectif (poubelle jaune) se fera toutes les semaines

→ La collecte des déchets ménagers (poubelle grise) se fera tous les 15 jours



COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES											
MARDI MATIN TOUS LES 15 JOURS (poubelle grise)											
Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2	6	5	2	14	11	9	6	3	1	12	10
9	20	19	16	28	25	23	20	17	15	26	24
23			30						29		

❖ Les déchetteries

A compter du 01er avril 2024, les administrés de Messy pourront se rendre uniquement dans les déchetteries du SMITOM.

Pour connaître les déchetteries et comment obtenir sa carte d'accès rendez-vous sur le site du SMITOM 77 : smitom-nord77.fr

❖ Déchets végétaux du cimetière

Pour optimiser nos conteneurs à déchets, nous avons décidé d'ouvrir le bac à déchets végétaux du cimetière.

Celui-ci se trouve sur la gauche en rentrant dans le cimetière, au fond, derrière le mur d'enceinte. Vous pourrez y déposer toutes les plantes fanées du cimetière.

Un conteneur sera mis à disposition à côté des marches pour pouvoir y déposer les bacs, les pots etc...

Les personnes âgées qui rencontrent des difficultés pour monter les marches pourront déposer les plantes au pied de celles-ci.

Pour les personnes qui ont plus de facilités, nous vous proposons de récupérer les fleurs qui ont été déposées au pied des marches avec les vôtres et de les déposer dans le bac à déchets végétaux qui se trouve derrière le mur. Merci à tous



**Bac à déchets
végétaux derrière le
mur**

❖ Déchets sur la voie publique

Depuis quelques années nous avons une recrudescence de déchets déposés sur la voie publique. Nous ne traitons pas sur la commune le ramassage de déchets, donc ils traînent souvent plusieurs jours et produisent des nuisances pour notre village.

A compter de ce jour, les propriétaires de logements seront avertis par courrier et s'ils ne réagissent pas, nous ferons effectuer le ramassage de ces déchets par une société extérieure et nous dresserons une contravention de 135 EUR.

Pour que notre village reste convivial et agréable la contribution de chacun est importante. Pour les personnes qui n'étaient pas informées, les administrés de la commune de Messy ont le droit à 2 ramassages gratuits des encombrants par an.



Concours collèges – lycées & structures jeunesse

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne organise un concours à destination des collégien(ne)s, lycéens et des jeunes des structures jeunesse de son territoire.

La participation à ce concours est gratuite.

L'objet du concours : Réaliser en vidéo un reportage, une interview, un mini court métrage mettant en scène 5 éco-gestes du quotidien et expliquer leur importance.

Qui peut participer ? : Ce concours est ouvert à toutes les classes de la 6ème à la terminale des établissements publics et privés du territoire du SMITOM du Nord Seine-et-Marne ainsi qu'aux clubs (audiovisuels, environnementaux...) au sein des établissements, aux éco-délégués et aux structures jeunesse.

Comment participer ? S'inscrire auprès de la mairie le 07 février au plus tard.

Si une équipe se forme la mairie fournira la logistique pour l'organisation.

>> **CONCOURS** | Collèges - Lycées
& Structures Jeunesse

Une vidéo

5 Petits gestes
pour un monde meilleur

>> **INSCRIS-TOI À NOTRE
CONCOURS VIDÉO**

Juste besoin d'un smartphone !

POUR S'INSCRIRE : www.smitom-nord77.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
Vendredi 9 février 2024.

A l'aide d'un smartphone ou d'un autre matériel d'enregistrement, mets en scène dans une courte vidéo cinq éco-gestes simples du quotidien et tente de gagner des **BONS D'ACHAT MULTI-ENSEIGNES D'UNE VALEUR DE 40 €.**

>> + d'Infos | www.smitom-nord77.fr - contact@smitom-nord77.fr & [f](https://www.facebook.com/SMITOMNORD77) SMITOMNORD77

Le recensement 2024

La campagne de recensement va se dérouler du 18 janvier au 18 février 2024.

Voici les 3 agents recenseurs, seuls habilités à se présenter à vous pour cette démarche.


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'**évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent d'**ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 18 janvier 2024
sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice internet vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie

M. MESSY
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Messy, le 05/01/2024

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie

M. MESSY
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Messy, le 05/01/2024

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie

M. ED DAVI B Mustapha
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Messy, le 05/01/2024

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



Photo Messy - CMD

Directeur de publication : Carlos Neto
Rédaction : Cristina Miguez Dominguez
Tirage : 400 exemplaires
Imprimé par la mairie de Messy
ISSN : 2777-7936
Ne pas jeter sur la voie publique